

Echéancier Assemblée générale élective 2025 du CDEVO

Le 20 janvier 2025 :

Le Comité directeur proclame la date de l'Assemblée Générale prévue pour les élections du Comité Départemental d'Équitation (CDE).

Le 22 janvier 2025 : Ouverture de la campagne électorale :

Le CDEVO communique aux membres de l'Assemblée Générale les informations suivantes :

- La date des élections,
- La date limite de dépôt des listes de candidatures à la présidence et au Comité directeur,
- Les conditions de candidature,
- Les modalités électorales.

Le 14 février 2025 :

Les listes de candidatures à la présidence et au Comité Directeur doivent être déposées au siège du CDEVO par chaque candidat "Président".

Le 19 février 2025 :

Le Président du comité départemental, sur avis de la Commission de Surveillance des opérations de vote, valide et arrête les listes des candidats à la Présidence et au Comité Directeur.

Le 01 mars 2025 :

Le CDEVO, sur avis de la Commission de surveillance des opérations de vote, adresse aux Membres de l'Assemblée Générale la convocation, le lieu de l'Assemblée Générale élective, les listes des candidats à la présidence et au Comité Directeur et les documents de vote.

Le 09 mars 2025 : La campagne électorale est close.

Le 10 mars 2025 :

Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 et élective.

Vote des Membres de l'Assemblée Générale sur place ou accusé des votes par correspondance.

Le 20 mars 2025 :

Si non quorum le 10 mars 2025, Assemblée Générale Ordinaire et élective 2025, sans condition de quorum.